

L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Juin 2022

CONGRÈS
CONFÉDÉRAL DE FO

libres & indépendants

XXV^{ème} CONGRÈS
CONFÉDÉRAL
ROUEN 2022
du 29 mai au 3 juin



Rouen 2022

Le Congrès de l'apaisement

au **SOMMAIRE**

ÉDITO	1
VIE DE NOS STRUCTURES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA HAUTE-VIENNE	2
CNRACL - FAS FRAGILE ÉQUILIBRE	3
REVUE DE PRESSE INTERVIEW DE YVES VEYRIER	5
REVUE DE PRESSE RETRAITE À 65 ANS : TROP, C'EST TROP !	7
AU CHEVET DES FAMILLES MEURTRIES PAR L'INFLATION	9

Nous venons de vivre un moment important dans notre vie de syndicaliste : nous avons participé au Congrès confédéral à Rouen. Près de 3.000 adhérents ont suivi avec assiduité les travaux.

Yves VEYRIER nous a présenté son rapport d'activité en nous rappelant les conditions dans lesquelles il fut élu Secrétaire Général. Il a retracé les temps forts de l'action syndicale :

- le mouvement des gilets jaunes ;
- les grèves à la RATP ;
- la réforme des retraites qui n'a pu aboutir sous le premier mandat du Président MACRON, grâce au combat mené par FO ;
- la pandémie de la COVID ;
- le manque flagrant de personnels soignants qui fut mis à dure épreuve pendant cette période ;
- l'hôpital, qui après de nombreuses réformes se voit amputé de moyens humains et matériels ;
- les négociations du Ségur : un premier souffle pour tous ces soignants qui furent sur le pont ;

- l'implication de tous les services publics et privés en première ligne pendant la période COVID.

Plus de 180 camarades sont intervenus sur ce rapport d'activité et nous ont fait part des difficultés rencontrées dans leurs entreprises ou collectivités. Personne n'est épargné !

Les rapports d'activité et financier furent approuvés à une très large majorité.

Yves VEYRIER ne briguant pas un nouveau mandat, le Comité National a désigné **Frédéric SOUILLOT, au poste de Secrétaire Général**. Il revient à celui-ci et à la nouvelle équipe confédérale de poursuivre le travail engagé et d'être attentifs au prochain projet de loi sur la réforme des retraites. Ce sera « la mère des batailles ».

La Section Nationale des Retraités de la Fédération des Services Publics et de Santé sera bien entendu toujours prête et mobilisée, en réponse aux initiatives confédérales.

Françoise LEFEVRE
Secrétaire Générale Section des Retraités

ASSEMBLEE GENERALE

Section des retraités du GD
87 Territoriaux et Hospitaliers
de la Haute-Vienne

Le congrès confédéral est ensuite évoqué : les adhérents présents rappellent que l'impérieuse nécessité de conserver à notre organisation sa liberté d'action à l'égard de toute emprise politique, est plus que jamais d'actualité. Pour ce faire, le congrès devra confirmer son attachement au réformisme fondateur de la **CGT FORCE OUVRIERE**.



Le vendredi 6 mai 2022 s'est tenue, à partir de 14 h 30, l'assemblée générale des retraités du Groupement Départemental de la Haute-Vienne, salle Marcel Vardelle, à l'Union Départementale.

L'ordre du jour comportait notamment des points tels que le pouvoir d'achat des retraités, la situation de la CNRACL, la réforme des retraites, le congrès confédéral, la trésorerie de la section, le renouvellement du bureau et les questions diverses.

S'agissant du pouvoir d'achat, les camarades présents s'inquiètent des augmentations liées aux carburants et à l'alimentaire. Ils attendent avec circonspection que les annonces du candidat, maintenant Président de la République, soient mises en œuvre.

Concernant la situation de la CNRACL, l'A.G. déplore, une fois de plus, la remise en cause permanente du FAS (fond d'action sociale) et dénonce l'attitude irresponsable de la CFDT et de la CGT qui, par leur vote, nuisent gravement aux aides qui pourraient être apportées aux retraités les plus précaires.

Pour ce qui est de la réforme des retraites, les participants de l'A.G. demeurent dans une vigilance accrue à l'égard des intentions du Gouvernement.

Lors de cette Assemblée, le bureau suivant a été réélu :

Secrétaires : Alain COINAUD,
Gilles LEFRERE

Trésoriers : André MAURELLET,
Jean- Pierre LAGARRIGUE

Archiviste : Michel GENEST

Membres : Jacques RUCHAUD, Michel BILAN, Alain MARTIN, Nicole ESTAGE, Gérard VERGNENEGRE.

Il a été décidé que notre section changerait de banque en raison du coût des frais de gestion qui sont actuellement imposés à notre trésorerie.





CNRACL - FAS

Le Président fraîchement élu devrait nous présenter d'ici l'automne, une nouvelle réforme des retraites. Dans son projet de réforme, il devrait revenir sur l'âge de départ à la retraite et sur les régimes spéciaux dont la CNRACL. Il faut s'inquiéter...

Dans une conférence de presse en date du 11 mars 2022, **le président de la CNRACL, Monsieur Richard TOURISSEAU**, alerte les pouvoirs de la mauvaise santé de notre caisse - cela servira le Gouvernement pour appliquer sa basse besogne !

En 2020, 2.199.214 cotisants pour 1.427.413 retraités; ce qui nous fait un rapport démographique de 1.54 actifs pour un retraité.

S'il fut un temps où notre régime était excédentaire, la compensation (1974) et la surcompensation instaurée (1986) ont mis à mal notre caisse de retraite entraînant en 2020, un déficit de 1.4 milliards d'euros - et celui-ci ne fait qu'augmenter. Il

est à noter que si nous obtenions la titularisation de tous les agents contractuels, quelle que soit la durée de travail, notre caisse de retraite serait en meilleure forme.

Le FAS n'est pas exclu de cette problématique

En 2021, le budget de 130 millions alloué au FAS a été insuffisant pour couvrir les besoins des retraités en situations de fragilité. Il avait été décidé un report des demandes non satisfaites sur le budget 2022. Du coup, celui-ci est amputé 14.506.933 euros.

Les dépenses de janvier ont été de 14.013.933 euros. Si à compter du mois de février, les dépenses 2022 étaient identiques à celles de 2021, au 31 juillet 2022, le budget sera entièrement consommé.

Lors du CA de la CNRACL du 7 avril 2022, de nouvelles conditions d'attribution des aides du FAS ont été adoptées par la CGT et la CFDT. **FO à voter contre.** Ces nouvelles conditions sont applicables au 1^{er} mai 2022 (cf tableau page 4).

	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE			
	Personne seule		Couple	
Vous pouvez demander	<i>Inférieur ou égal à 13.800€</i>	<i>Entre 13.801 € et 17.900 €</i>	<i>Inférieur ou égal à 20.700€</i>	<i>Entre 20.701 € et 26.900 €</i>
Energie	Oui	Oui	Oui	Oui
Equipement ménager	Oui	Non	Oui	Non
Scolarité	Oui	Non	Oui	Non
Vacances	Oui	Non	Oui	Non
Montant maximum attribuable pour l'ensemble des aides	1 850 €	560 € (montant dégressif en fonction des revenus)	1 850 €	560 € (montant dégressif en fonction des revenus)



- ➔ **La suppression de certaines aides (aide hébergement - équipement ménager - scolarité - déménagement - vacances).**
- ➔ **La diminution du montant maximum d'aide (1850€ au lieu de 2050€).**

L'attribution de ces aides dépend de votre revenu fiscal de référence (RFR) : le nombre de demandes d'aides étant en nette augmentation, on constate une perte toujours plus importante du pouvoir d'achat des retraités. De plus en plus de retraités font appel aux Restos du Cœur afin de manger. Honte au Gouvernement qui laisse ceux qui ont œuvré à la richesse de la France dans la précarité ! Et ce n'est pas l'augmentation de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022 qui les en a sortis... Pour d'autres, cette augmentation s'est soldée négativement - en cause le calcul de la CSG.



Interview

croisée de Yves VEYRIER, Secrétaire Général de la CGT FO et de Laurent PIETRASZEWSKI, Secrétaire d'État aux Retraites.

Dans l'hebdomadaire « Marianne » du 13 avril 2022, l'article avait pour titre « BOSSER jusqu'à 62, 63... ou 65 ans ? »

Nous avons volontairement extrait de cet article les propos du Secrétaire Général FO, Yves VEYRIER.

➔ **L'actuel gouvernement veut faire passer l'âge légal de la retraite de 62 à 65 ans.**

Réponse d'Yves VEYRIER : Chacun doit pouvoir vivre dignement d'un travail qui finance correctement notre système social. Nous ne sommes plus du tout d'accord : c'est qu'à nos yeux, ceux qui veulent reculer l'âge de départ légal prennent le sujet du financement des retraites à l'envers ! Une balance... En effet, ce sont deux plateaux en équilibre : les cotisations et les pensions. Car aujourd'hui, de très nombreux salariés ne vivent pas dignement de leur travail. Insuffisantes, leurs rémunérations minent autant leur pouvoir d'achat que la part de revenu consacrée à la solidarité intergénérationnelle et à la protection sociale.

Les jeunes qui entrent sur le marché du travail pâtissent de contrats courts. Des millions de salariés, dont les « *deuxièmes lignes* » et plus souvent des femmes, sont scotchés au SMIC, au temps partiel et aux contrats précaires. Une fois sur le carreau, de nombreux seniors ne retrouvent plus d'emploi. Tous ces déséquilibres nourrissent des inégalités croissantes en fin de carrière. Déjà, si l'on ne prend pas en compte les « *carrières longues* » - qui partent plus tôt parce qu'ils ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans - les salariés liquident leur pension à 63,5 ans en moyenne.



Mais à cet âge, un sur deux n'est plus en emploi !... Et la seule solution que l'on propose consiste à travailler plus longtemps ?... Ce n'est pas acceptable ! 62 c'est déjà trop en 2017. FO avait critiqué le système universel par points parce qu'il aurait contraint les cotisants à travailler plus longtemps. En 2022, les masques tombent : comme le préconise le Medef, Emmanuel MACRON se prononce pour l'âge de départ légal à 65 ans. Ce qu'il faut, c'est assurer des emplois bien rémunérés à temps plein !

➔ **Yves VEYRIER, le Gouvernement souhaite instaurer un départ progressif à la retraite et donc une retraite progressive : qu'en penses-tu ?**

Yves VEYRIER : Le constat aujourd'hui est que ceux qui ont des métiers usants et partent aujourd'hui à 60 ans, devront travailler jusqu'à 62 ans ; borne qui pourrait reculer à 63 ans si demain était conservé l'écart de deux qui existe aujourd'hui entre âge de départ légal et âge anticipé. Concrètement, ces reculs sociaux ne feront pourtant que faire basculer tous ceux qui ne pourront se maintenir en poste aussi longtemps ou

que leurs employeurs trouveront trop chers dans le chômage ou l'invalidité. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les statistiques de l'OCDE qui rapportent les dépenses de pensions et d'invalidité de chaque pays à leur PIB. Oui, la France est en deuxième position sur le tableau relatif aux retraites... mais dans le bas du tableau pour le coût de l'invalidité. Soit l'inverse des pays nordiques, que l'on nous donne toujours en exemple, mais pour qui les dépenses liées à l'incapacité sont les plus hautes. Si l'on savait garder tout le monde au travail en bonne santé au-delà de 62 ans et plus, cela se saurait ! Au demeurant, nul n'est obligé de partir à la retraite avant 70 ans, ce dont les entreprises se plaignent parfois... mais une majorité de salariés préfèrent profiter de leur retraite aussitôt que possible.

Revenons à la « concertation » que propose le Gouvernement. Nous contestons qu'un candidat à la présidentielle, dans un contexte de pandémie, d'incertitude économique, liée en partie à la guerre en Ukraine, inscrive le recul de l'âge de la retraite dans son programme pour dire aux syndicats, une fois élu : « *j'ai la caution du suffrage universel. Il ne vous reste qu'à discuter des conditions de cette mise en œuvre* ». Les électeurs votent pour tel ou tel candidat pour des raisons diverses. Si FO a su en expliquer les conséquences, en convaincre du bien-fondé de son opposition, qui, en 2017, comprenait la signification du système universel par points ? Emmanuel MACRON a dû lui-même le reconnaître, en fin de mandat, qu'il était « *extrêmement complexe* » et « *porteur d'inquiétudes* ». Heureusement que les syndicats l'ont bloqué le plus longtemps possible...

➡ **La retraite minimum pour une carrière complète à 1.100 € : est-ce un progrès social ?**

Yves VEYRIER : Ah ! mais parlons-en des 1.100 €, qui étaient 1.000 € il y a quelques mois... La pension minimale à 1.100 € requiert une carrière complète. Avec la proposition actuelle du gouvernement, ce serait quarante-trois années de cotisation, au SMIC, à temps plein et pas avant 65 ans ! Aujourd'hui, un salarié qui remplit ces conditions bénéficierait d'une pension de cet ordre... ce n'est donc pas un progrès social !

Pour mémoire, dès 2003, la réforme des retraites de François FILLON prévoyait que la pension minimale pour une carrière complète atteigne 85 % du SMIC.

Vingt ans plus tard, on n'y est toujours pas !

➡ **Le candidat MACRON n'a pas renoncé à bâtir à terme, un régime « universel » de pensions, dont après équilibrage, il confierait les clés aux partenaires sociaux ?**



Yves VEYRIER : C'est très important. Car si, comme à chaque fois est brandi le totem de la suppression des régimes spéciaux de la RATP, de l'énergie, après ceux de la SNCF, ce système « universel » conduirait à la disparition, pour commencer du régime de base de la Sécurité Sociale, ainsi que du régime complémentaire de l'Agirc-Arrco. Ils concernent 18 millions de salariés actifs cotisants, 13 millions de pensionnés – que nous gérons très bien ; ensuite, il entraîne : la suppression du Code des pensions civiles et militaires des retraites, de la CNRACL – la caisse des agents de la fonction publique territoriale et hospitalière. Enfin, lorsque l'on nous parle d'un système universel qui s'autorégule tout seul... cela ressemble furieusement au système universel par points !

La CNRACL, le Code général des pensions civiles et militaires, un héritage historique des luttes de nos anciens, une exigence identique pour les générations futures.

RETRAITE A 65 ANS

Aucun argument ne le justifie !
Nous allons en apporter la preuve.

13,7 % : ce qui relève de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2030

Selon le chiffrage de la DRGES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), les partisans du rigorisme budgétaire, craignant qu'à cause du vieillissement de la population, ce niveau de dépenses rapporté à la richesse nationale, explose dans les prochaines années, d'où l'idée de réformer le système, sauf que, à loi inchangée, ces arguments sont faux.

Selon le dernier rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), la part des dépenses de retraite dans le PIB se situe à 13,7 %, et entre 11,3 % et 13 %, d'ici à 2070. Ce qui démontre que son évolution resterait sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon 2070.

Les réformes de 1993, de 2003 et de 2014, repoussant l'âge de départ à 64 ans prévu en 2040, permettront de constater que le système des retraites ne sera plus déficitaire en 2070, donc, il n'est absolument pas concevable d'en remettre une couche.

Le taux de productivité annuel du travail

Dans les différents scénarios du COR, l'hypothèse la plus décisive permettant d'évaluer la soutenabilité financière du système des retraites, est la productivité, soit, la quantité de richesse créée en un temps défini.

La productivité du travail détermine le

niveau des salaires et porte les masses de cotisation.

Le reclassement de la productivité en France (1 % depuis 2010, par an) provient d'un manque d'investissement dans les nouvelles technologies et d'un faible renouvellement du tissu productif. Donc, disons-le haut et fort : ce n'est pas d'un report à l'âge de départ à 65 ans dont aurait besoin le système de retraite pour être pérenne financièrement, mais d'investissements massifs publics et privés dans l'outil productif.

38,5 % : le niveau des pensions par rapport aux revenus des actifs en 2070

En 2019, toujours selon le COR, le niveau moyen des retraites représente 5,1 % des revenus des actifs en 2070 ; il devrait représenter une fourchette comprise entre 31,6 % et 32,5 %. Pour quelle raison cette chute faramineuse ?

Tout d'abord en 1993, la loi a entériné l'indexation des pensions de retraite, non plus sur les salaires mais sur les prix. Cette règle a encore été confirmée et amplifiée sous le gouvernement MACRON où il a été décidé de ne revaloriser les pensions que de 0,3 % chaque année, soit un niveau inférieur à l'inflation, ce qui a accentué leur décrochage (sauf 1,1 % au 01/01/2022). Le Président du COR l'indique lui-même : « Tous les citoyens sont-ils conscients de l'impact qu'aura, si la législation ne change pas, cette forte baisse relative de



65 ANS ... TROP, C'EST TROP !

leur pouvoir d'achat rapportée aux moyens de actifs, j'en doute fort » ?...

64,5 ans : l'espérance de vie en bonne santé des femmes

En 2018, l'espérance de vie sans incapacité s'élevait pour les femmes à 64,5 ans et à 63,5 ans pour les hommes.

Selon la DREES, reculer l'âge légal de départ à la retraite revêt donc une partie plus que symbolique : l'âge de départ sera supérieur à celui où apparaissent les premières limitations fonctionnelles du corps ; il y a toutes les raisons de penser que l'humanité n'est pas loin d'avoir atteint ses limites, et que demain, l'espérance de vie sera du même ordre qu'aujourd'hui : stagnante ou très peu plus élevée.

Est-il dès lors, socialement soutenable de toujours plus repousser l'âge de départ à la retraite ?

- 10 % : la baisse du pouvoir d'achat des retraités par rapport au reste de la population en 2040

Jusqu'ici, les retraités vivaient mieux, en moyenne, que le reste de la population. Leur pouvoir d'achat étant de 3 % plus élevé en

2018. Mais, avec les réformes déjà actées, la situation se dégrade : à législation constante, on sait que le niveau de vie des retraités va baisser dans les prochaines années pour s'établir à un niveau 10 % inférieur à celui de la population globale.

Dans le pire des scénarios économiques du COR, en 2070, leur pouvoir d'achat sera de près d'un quart inférieur à celui de la population.



8,7 % : le taux de pauvreté des retraités

Reculer l'âge de départ c'est aussi ouvrir la voie à un appauvrissement de ceux qui voudraient partir plus tôt, car ils subiront une décote. Or, cela est souvent oublié, mais grâce au système actuel, la France a le plus faible taux de pauvreté des retraités d'Europe, et le plus bas parmi les pays de l'OCDE qui publient des statistiques comparables sur le sujet. Ce taux de pauvreté des retraités est aussi sensiblement inférieur à celui de l'ensemble de la population (8,7 % contre 14,8 %, en 2018). Il y a certes, des aides sociales réservées aux personnes âgées telles que les APL et le minimum vieillesse, qui ont des effets redistributifs importants. Mais c'est avant tout grâce au système de répartition et au niveau des pensions que la France se distingue.

Selon la DREES, le taux de pauvreté brut des aides sociales des retraités s'établit ainsi à 11 %, et il est, là encore, nettement plus faible que pour l'ensemble de la population (5 au 11 mai 2022/ « Marianne »).

Pour toutes ces raisons, nos revendications sont et devront rester fermes dans les semaines et mois qui viennent.

- ⇒ Pas d'allongement de la durée de cotisation
- ⇒ Maintien des régimes de retraite (Code des pensions, CNRACL, régime général des retraites)
- ⇒ Indexation des retraites et des pensions sur les salaires
- ⇒ Rattrapage du pouvoir d'achat
- ⇒ Retraite minimum égale au minimum de traitement dans la fonction publique, et au SMIC pour le secteur privé

Au chevet des familles meurtries par l'inflation



Nous avons recueilli depuis le début de l'année, de nombreux témoignages de retraités et d'actifs de nos deux fonctions publiques (territoriale et hospitalière) qui relatent parfaitement le quotidien face à la flambée des prix et une inflation galopante.

« Avec le même budget, le chariot n'est plus aussi rempli qu'avant, surtout quand le carburant, l'électricité et le gaz pour le chauffage augmentent. Dans un département rural, peu fourni en transports, c'est très pénalisant ».

« Un foyer sur deux compte des enfants ou une personne à charge »

« Dans beaucoup de départements ruraux, le problème est surtout celui de l'énergie, beaucoup de personnes vivent dans de vieilles maisons mal isolées, les transports en commun sont peu nombreux, les passages de bus peu fréquents, dans les familles il est indispensable de disposer de deux véhicules, pour aller travailler, emmener les enfants à l'école ou au collège, aux activités sportives ou culturelles ».

« Le choix du type d'habitat peut générer des coûts énormes, les situations péri-urbaines sont peut-être les plus critiques, elles regroupent souvent des gens qui vivent loin de leur travail et cumulent tous les coûts, emprunts, assurance habitation, énergie pour le chauffage de la maison, deux voitures, garde d'enfants, cantine scolaire etc. etc...

Pour ces collègues, le budget contraint et quasi incompressible est très élevé !!! »

« Pour certains la crise du COVID, a aggravé la situation, des collègues ont perdu leurs primes, les intérimaires se sont retrouvés en fin de contrat qui n'ont pas été renouvelés, ils ont puisé dans leurs économies, puis les difficultés financières se sont accumulées »

« L'abonnement est devenu le nouveau crédit à la consommation, la box pour la télévision, les portables, les abonnements Canal+ ou NETFLIX, la location de la voiture avec option d'achat, tout cela les amène à payer plusieurs centaines d'euros par mois pendant des années »

AU CHEVET DES FAMILLES MEURTRIES PAR L'INFLATION

Beaucoup s'en sortent par la privation

Il n'y a pas de miracle : une fois les dépenses épluchées, une par une, toutes les aides possibles sollicitées, la vie n'est pas beaucoup plus douce qu'avant, lorsque les prix grimpent plus vite que les revenus, les collègues s'en sortent par la privation, ils baissent le chauffage, limitent les déplacements, suppriment les loisirs.

Ils vont y regarder à deux fois pour se déplacer, ils font de l'autopartage vont vers les épiceries sociales ou les resto du cœur !

Ce décryptage des budgets des ménages en dit long sur la vulnérabilité des certains face aux stratégies commerciales.

Ces quelques situations relatées démontrent la fragilité salariale pour nombre d'actifs de nos fonctions publiques, des secteurs privés ainsi que pour nombreux retraités, la précarité est le lot quotidien pour beaucoup d'entre eux, l'urgence sociale est donc l'augmentation des salaires et des pensions.



Notre urgence syndicale est commune, FO doit et devra prendre ses responsabilités dans la période post électorales (Présidentielle et Législative).

Il y a urgence à organiser le rapport de force avec une exigence :

L'augmentation massive du point d'indice et des pensions.

Nous avons perdu 22 % de pouvoir d'achat depuis 2013, ce n'est pas d'un saupoudrage de rattrapage que nous attendons mais d'une véritable ambition d'augmentation massive et pérenne.

Nos mandants attendent de nous des actes forts, nous serons présents pour répondre à leurs attentes.

REVENDIQUER NÉGOCIER CONTRACTER

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :